

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

# F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

**CL 2016/31-FL**  
**Septembre 2016**

AUX: Points de contact du Codex  
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius  
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

OBJET: **DEMANDE D' INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS ÉMERGENTES**

DATE LIMITE: **28 février 2017**

OBSERVATIONS:

À:

**Point Contact du Codex Canada**  
Food Directorate, Health Canada  
251 Sir Frederick Banting Driveway  
Room C416  
Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario  
K1A 0K9, Canada

Courriel : [codex\\_canada@hc-sc.gc.ca](mailto:codex_canada@hc-sc.gc.ca)

**Copie au:**

**Secrétariat**

Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les  
normes alimentaires

FAO

Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie

Courriel : [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)

## Généralités

1. À sa quarante-troisième session, le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires a noté qu'il fallait réfléchir aux orientations et aux activités futures du CCFL et est convenu que le Canada élaborera un document faisant le point sur les travaux identifiés précédemment qui n'avaient pas avancé dans le cadre du Comité, les travaux en cours et les questions émergentes.

2. À sa quarante-troisième session, le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires est convenu que le Secrétariat du Codex publiera une lettre circulaire demandant aux pays membres et aux observateurs de fournir des informations sur des questions émergentes à inclure dans le document susmentionné (REP16/FL, par. 71).

## DEMANDE D' INFORMATIONS

3. Les gouvernements membres et les observateurs sont invités à fournir des informations sur les questions émergentes pertinentes aux travaux du CCFL aux destinataires indiqués ci-dessus, avant le **28 février 2017**.